

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

Entre:

1. Bloom, situé à Saint-Zotique, province de Québec, ci-après désigné par "La Partie Divulgatrice", et
2. Steve Maltais, ci-après désigné par "La Partie Réceptrice".

Considérant que la Partie Divulgatrice souhaite donner accès à La Partie Réceptrice à certaines informations confidentielles contenues dans son Google Drive "bloom comptabilité";

Considérant que La Partie Réceptrice s'engage à ne pas divulguer ni utiliser ces informations pour d'autres fins que celles convenues;

Les parties conviennent de ce qui suit:

1. **Définition d'information confidentielle:** Tout document, fichier, donnée, information, ou autre contenu trouvé dans le Google Drive "bloom comptabilité" est considéré comme confidentiel.
2. **Obligations de la Partie Réceptrice:** La Partie Réceptrice s'engage à:
 - a. Ne pas divulguer, reproduire, utiliser ou permettre l'accès à l'information confidentielle à toute autre personne ou entité sans le consentement écrit préalable de la Partie Divulgatrice.
 - b. Utiliser l'information confidentielle uniquement dans le but d'accomplir les tâches qui lui sont confiées par la Partie Divulgatrice.
 - c. Protéger l'information confidentielle avec le même degré de soin qu'elle utiliserait pour protéger ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas avec un degré de soin inférieur à celui qu'une personne raisonnable utiliserait.
3. **Durée:** Cette entente restera en vigueur pendant une période indeterminé.
4. **Conséquences en cas de violation:** Si la Partie Réceptrice viole cette entente, elle reconnaît et accepte que cela pourrait causer un préjudice irréparable à la Partie Divulgatrice. En conséquence, la Partie Réceptrice accepte que la Partie Divulgatrice soit en droit, en plus de tout autre recours, de demander une injonction pour empêcher ou limiter une telle violation.
5. **Loi applicable:** Cette entente est régie par les lois de la province de Québec.

Fait en deux exemplaires, à Saint-Zotique, ce 29 septembre 2023.



Signature de Steve Maltais